

**Décision n° 04-384 de l'Autorité de régulation des télécommunications
en date du 27 avril 2004 attribuant l'identificateur d'usagers mobiles (IMSI) 20815 à la
société R.F.F.**

L'Autorité de régulation des télécommunications,

Vu le code des postes et télécommunications, et notamment ses articles L. 34-10 et L. 36-7 ;

Vu la décision n° 01-686 en date du 11 juillet 2001 approuvant les règles de gestion et d'attribution des numéros identificateurs d'usagers mobiles (IMSI) ;

Vu la demande de la société R.F.F. reçue le 16 février 2004 ;

Après en avoir délibéré le 27 avril 2004 ;

Décide :

Article 1er - L'identificateur d'usagers mobiles (IMSI) 20815 est attribué à la société R.F.F. (Siren : 412 280 737) pour assurer la fonction de réseau privé virtuel mobile à titre expérimental.

Article 2 - Le chef du service Opérateurs et Régulation des ressources rares de l'Autorité de régulation des télécommunications est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au demandeur.

Fait à Paris, le 27 avril 2004

Le Président

Paul Champsaur

